RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M SOLAIRE
Société par action simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 39 chemin de Malbou
31240 L'UNION
977 580 232 RCS TOULOUSE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

du 20 Décembre 2024

Le **20 Décembre 2024**, à 08h00, au siège social à **L'Union**,

Monsieur **Mohammed Makadmi** associé unique et président de la **SASU 2M SOLAIRE**,

- A pris les décisions suivantes :

- le résultat de liquidation,

- quitus au liquidateur et décharge du mandat

- constatation de la clôture de liquidation,

1- DECISION : RESULTAT DE LIQUIDATION

L'ensemble des opérations de liquidation et sur les comptes définitifs de cette liquidation arrêtés au 31/10/2024 font ressortir, pour ledit exercice, un solde négatif de liquidation de - 226 euros.

Le mali de liquidation est affecté intégralement au compte courant ouvert au nom de l'associé unique dans les livres de la société.

2- DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve lesdits comptes et prononce la liquidation de la société à la date du 20 Décembre 2024 et donne quitus au liquidateur de sa gestion.

3- DECISION : CLOTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique donne tous les pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraîneraient. Le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, sera consigné sur son registre des décisions.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à L'Union le 20 Décembre 2024

Mohammed Makadmi

Associé unique

